

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 056

Objet

AFFAIRE DE LESCUEE
Honoraires de Me Philippe
GEOFFROY Huissier de
Justice.

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

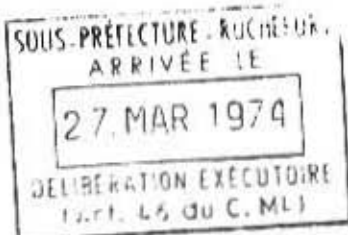
DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars

à 9 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des memores en exercice.

Représentés : MM. Me FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Me Philippe GEOFFROY, Huissier de Justice à ROYAN, est intervenu
pour dresser un constat des dégats occasionnés par la chute d'un
arbre de la propriété du Château de Perpigna sur un bâtiment de
l'école Louis Bouchet, lors de la tempête du 6 Février 1974.

L'intéressé sollicite de la Ville le règlement des frais et
honoraires afférents au procès-verbal de constat qu'il a dressé en date
du 6 février 1974.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur le règlement à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la demande de Me GEOFFROY, Huissier de Justice à ROYAN,
C.C.P. 3406.32 à BORDEAUX, pour la somme de DEUX CENT HUIT FRANCS
QUARANTE CENTIMES - (208,40 F.) montant de ses honoraires et frais
dans cette affaire

DECIDE :

- d'imputer la dépense au chapitre 934 article 665 du Budget 1974.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD.